

FICHE GUIDE - DEMANDE DE SUBVENTIONS ASSOCIATIONS SPORTIVES

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE

Subvention d'investissement pour la pratique sportive

Formulaire téléchargeable sur internet : [Lien vers le formulaire](#)

CONSEIL REGIONAL DU GRAND EST

« Soutien à l'acquisition de matériel sportif »

Bénéficiaires : ligues et comités sportifs régionaux, comités départementaux et clubs exclusivement pour la pratique handisport et/ou sport adapté.

Dépenses éligibles :

- Achat de matériels sportifs restant la propriété de la ligue (ou du CROS GE) et mis à disposition des clubs affiliés (ex. Vidéo, chronomètre).
- Achat de matériels sportifs spécifiques à l'accueil de publics en situation de handicap.
- Acquisition d'un véhicule de 9 places minimum ou destiné au transport de matériel sportif volumineux (1 acquisition maximum par discipline et par olympiade).

Conditions financières : Taux maximum : 30 % du coût TTC (15 % pour un véhicule). Subvention minimum : 800 € – Maximum cumulé : 30 000 €/an.

Contacts : Anne-Sophie Desmonts – 03.88.15.69.85

Lien d'information

CONSEIL REGIONAL DU GRAND EST

« Soutien aux associations dans leurs projets d'investissements – INV'EST Asso »

Trois volets d'intervention :

- Volet 1 : Digitalisation/numérisation (équipements informatiques, outils collaboratifs, etc.).
- Volet 2 : Aménagement des locaux au contexte sanitaire (espaces adaptés pour salariés, bénévoles, adhérents).
- Volet 3 : Soutien aux investissements matériels spécifiques pour un projet ou pour le fonctionnement.

Dépenses éligibles :

- Équipement informatique : téléphonie, ordinateurs, tablettes, vidéoprojecteur, visioconférence, casques, logiciels.
- Travaux : cloisons, signalétique, ouverture de murs, sols.
- Mobilier, matériel spécifique, véhicule utilitaire, matériel de production ou manutention.

Conditions financières : Subvention de 600 € à 6 000 € (taux d'intervention : 75 %).